

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Exploration Goldflare inc.
458, boul. des Laurentides
Piedmont (Québec)
J0R 1K0

Rubrique 2 Date du changement important

22 décembre 2022

Rubrique 3 Communiqué

22 décembre 2022

Rubrique 4 Résumé du changement important

Placement privé totalisant 450 000 \$.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 22 décembre 2022, Exploration Goldflare inc. a procédé à la clôture d'un placement privé par actions accréditives de 450 000 \$ qui a été offert à des investisseurs admissibles à un prix de 0,08 \$ l'unité (1 unité = 1 action ordinaire). L'émission totalise 5 625 000 actions accréditives. Les titres émis dans le cadre de ce placement privé sont assujettis à une période de conservation de quatre (4) mois et un (1) jour.

Aucun initié n'a participé au Placement et 27 000\$ d'honoraires d'intermédiaire ont été engagé pour ce financement.

Le produit du placement sera utilisé pour financer des « frais d'exploration au Canada » (« FEC ») (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) sur des claims miniers de la Société situés au Québec, notamment et en majorité sur sa propriété de Syénite Condor. Ainsi, la Société acceptera de renoncer à ces frais d'exploration au Canada, en faveur des investisseurs participant au Placement, avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2022.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 - Confidentialité de la déclaration de changement important

Non applicable

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Serge Roy, président du conseil d'administration

Rubrique 9 Date de la déclaration

22 décembre 2022